



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 30 mars 2026

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	18
VOTANTS	19
QUORUM	10
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
23 mars 2026	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	
01/04/2026	
Codification : 5.3	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le <b>31 MARS 2026</b> et publication du <b>31 MARS 2026</b>	
Le Maire, Patricia PERRET	
	

L'an deux mille vingt-six, le **trente mars**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt-six** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Patricia PERRET, Maire.

**Etaient présents :** Patricia PERRET, Christine VALADE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Anthony PERARD, Roseline TRAMBOUZE, Elodie BERUJAT, Valérie VILLARD, Vincent COLAS, Céline LAREURE, Julien PORTE, Pierrick MATRAS, David DA COSTA, Séverine DEMONT, Corentin DESCOURS, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS et Anne-Laure BOURGEON.

**Absent avec pouvoir :** Jean-Yves BOIRE donne pouvoir à Anne-Laure BOURGEON

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Christine VALADE

**OBJET : 2026-030 : Instauration et composition des commissions municipales**

Madame le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à instaurer des commissions municipales, à en décider le nombre et à en fixer le nombre de conseillers membres.

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20260330-2026-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2026  
Publication : 31/03/2026

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L. 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Il est proposé de créer 12 commissions, chargées respectivement des thèmes suivants :

- Finances
- Voirie, réseaux et travaux
- Bâtiments communaux et équipements sportifs
- Scolaire, jeunesse et Conseil Municipal des Jeunes
- Associations et communication
- Urbanisme et aménagement du territoire
- Cérémonies, fleurissement, concours des maisons fleuries et illuminations
- Culture et patrimoine, signalétique et tourisme
- Stade de foot
- Zone Artisanale
- Tour Cycliste Aura
- Social et Aînés

Il est également proposé de fixer le nombre de membres de ces commissions (nombre différent selon les commissions : de 4 à 11 membres).

Il est donc proposé de désigner les élus suivants :

- Finances : Christine VALADE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Anthony PERARD, Roseline TRAMBOUZE, Vincent COLAS et Valérie VILLARD.
- Voirie, réseaux et travaux : Anthony PERARD, Marcel DUMAS, Corentin DESCOURS, David DA COSTA et Patrick DUCROS.
- Bâtiments communaux et équipements sportifs : Marcel DUMAS, Christine VALADE, Céline LAREURE, David DA COSTA et Corentin DESCOURS.
- Scolaire, jeunesse et Conseil Municipal des Jeunes : Christine VALADE, Roseline TRAMBOUZE, Vincent COLAS, Séverine DEMONT, Anne-Laure BOURGEON.
- Associations et communication : Sylvie RENARD, Céline LAREURE, Pierrick MATRAS, David DA COSTA, Corentin DESCOURS, Anne-Laure BOURGEON.
- Urbanisme et aménagement du territoire : Marcel DUMAS, Anthony PERARD, Vincent COLAS, Céline LAREURE, Corentin DESCOURS.
- Cérémonies, fleurissement, concours des maisons fleuries et illuminations : Roseline TRAMBOUZE, Valérie VILLARD, Céline LAREURE, Séverine DEMONT, Julien PORTE, David DA COSTA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20260330-2026-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2026

Publication : 31/03/2026

- Culture et patrimoine, signalétique et tourisme : Elodie BERUJAT, Valérie VILLARD, Céline LAREURE, Julien PORTE.
- Stade de foot : Anthony PERARD, Christine VALADE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Céline LAREURE.
- Zone Artisanale : Marcel DUMAS, Anthony PERARD, Julien PORTE, Pierrick MATRAS, David DA COSTA.
- Tour Cycliste Aura : Christine VALADE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Anthony PERARD, Roseline TRAMBOUZE, Valérie VILLARD, Céline LAREURE, Julien PORTE, Corentin DESCOURS.
- Social et Aînés : Sylvie RENARD, Roseline TRAMBOUZE, Valérie VILLARD, Séverine DEMONT, Pierrick MATRAS, Anne-Laure BOURGEON.

Conformément aux dispositions précitées et ouï cet exposé, les élus décident à l'unanimité de ne pas voter à bulletin secret puis le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'instaurer** les commissions telles que proposées.
- **D'approuver** la composition des commissions telle que proposée pour chacune d'elles.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre le Maire et Le Secrétaire de séance,  
Copie certifiée conforme,

**A PERREUX, le 30 mars 2026**

Le Maire,

Patricia PERRET



Le secrétaire de séance

Christine VALADE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20260330-2026-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2026  
Publication : 31/03/2026